

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DGRI 43 Subvention et convention avec l'association Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida (SOLTHIS) (13e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Guinée).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida (SOLTHIS) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida (SOLTHIS), 58 A, rue du Dessous des Berges, Paris 13^{ème}, la convention dont le texte est joint à la présente délibération

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida (SOLTHIS)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012, au titre des Relations Internationales.